Révocation d'un fonctionnaire pour faits syndicaux :

Yann doit réintégrer La Poste!

■ Yann Le Merrer, secrétaire-adjoint départemental de SUD PTT des Hauts-de-Seine, a reçu mi-janvier sa notification de révocation pour des faits liés à l'activité syndicale et au conflit qui a agité les Hauts-de-Seine au premier semestre 2014
■ Du jamais vu depuis 1951, date à laquelle deux responsables de la CGT avaient subi une sanction similaire, la plus lourde qui soit pour un fonctionnaire
■ Pourtant le dossier disciplinaire de Yann ne fait état que de faits liés à son activité syndicale : participation active à un conflit du travail, information aux collègues non grévistes, interpellation des directions...

La palme d'or de l'hypocrisie revient à... nos patrons!

Des centaines de syndicalistes subissent menaces et sanctions dans leurs activités quotidienne pour avoir simplement relayé les revendications des personnels ou d'avoir été à leurs côtés dans les luttes. La simple liberté d'information est interdite dans certaines directions, les représentant-es syndicaux-ales n'ayant pas le droit de rentrer dans les bureaux pour distribuer ne serait-ce qu'un tract. Pourtant les dirigeants de la Poste ont demandé à tous les postier-ères de respecter une minute de silence pour la défense de la liberté d'expression, habillant en parallèle un site de La Poste du symbole « Je suis Charlie ».

Quelle ironie quand on sait que cette même liberté n'a pas droit de cité dans l'entreprise!

La responsabilité de l'Etat

Même hypocrisie du côté du gouvernement qui n'a jamais daigné nous recevoir sur les libertés syndicales à La Poste depuis 2 ans malgré les courriers d'alerte que nous avons envoyés aux ministres de tutelle successifs. Même silence des représentantes de l'Etat au Conseil d'Administration, instance dans laquelle nos représentant-es font souvent état de la répression anti-syndicale qui s'abat sur les militant-es. Ce gouvernement a une drôle de conception de la liberté d'expression quand il s'agit de l'entreprise tant vantée par le premier ministre.



SUD ne laissera pas faire

Depuis des années La Poste sanctionne sans vergogne les représentant-es syndicaux-ales qui luttent aux côtés des personnels. Elle interdit l'exercice de leur mandat syndical, leur expression, la discussion avec les personnels, la diffusion de leurs revendications. Un référé-suspension a d'ores et déjà été déposé. Une audience au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise est prévue le 9 mars prochain.

Pour nous la réintégration de Yann est possible. Jusqu'à maintenant, la direction du 92 a toujours perdu dans les recours entrepris par les grévistes et leurs représentant-es.

La fédération SUD s'attelle par ailleurs à la création d'un comité national pour la réintégration de Yann et pour la liberté syndicale. D'ores et déjà, sanct des associations (LDH, ATTAC, Convergences services publics...) se sont associées à cette démarche.

Une direction qui ne respecte rien!

Diego, autre militant SUD du 92 sanctionné dans le cadre du conflit des Hauts-de-Seine, avec une mutation disciplinaire, vient de gagner au tribunal administratif. La juge a ordonné la réintégration de camarade sous 8 jours. La Poste, plutôt que de respecter cette décision de justice, a décidé d'annuler la sanction initiale, de retirer quelques griefs de son dossier disciplinaire immédiatement, reprendre une sanction similaire. Cette direction n'a vraiment aucune limite!!!

La liberté syndicale est un droit fondamental Ne laissons pas La Poste s'en affranchir

Signez la pétition nationale en ligne : http://reintegrationyann.sudptt.org/

